



Les conventions conclues dans le cadre du RéLiA

Situation en mars 2026



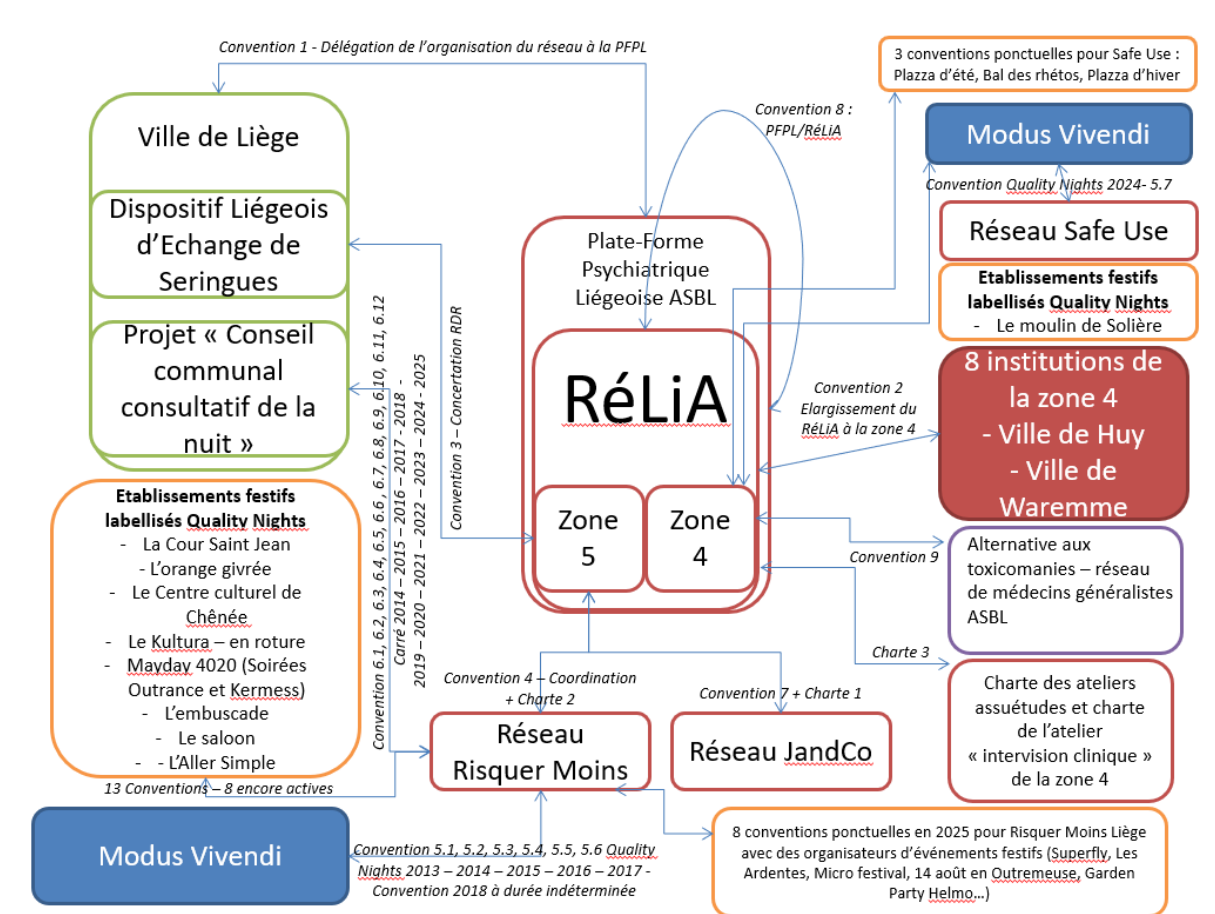
Wallonie

AViQ

Agence pour une Vie de Qualité

 Familles  Santé  Handicap

Le RéLiA et les réseaux qu'il coordonne ou qu'il organise, sont à l'origine de 41 conventions et 3 chartes. Parmi les conventions, 20 ont été actives en 2025. Les autres concernent d'autres années ou sont obsolètes (exemple : conventions relatives à la labellisation Quality Nights de lieux festifs qui ont cessé leurs activités). Ces conventions et ces chartes sont consultables dans ce document. De plus, en 2025, il faut ajouter à ces 41 conventions, les 8 conventions ponctuelles entre Risquer Moins Liège et des organisateurs d'événements festifs et les 3 conventions entre Safe Use et des organisateurs d'événements festifs qui ont été conclues. Celles-ci ne sont pas présentées dans ce document étant donné leur taille et leur nature éphémère.



LES CONVENTIONS

- 1) Agrément et subventionnement des réseaux et des services d'aide et de soins spécialisés en assuétudés – Convention de partenariat entre la Ville et l'ASBL Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise ayant pour objet l'organisation du Réseau Liégeois d'aide et de soins spécialisés en Assuétudés (RéLiA)
- 2) « Agrément et subventionnement des réseaux et des services d'aide et de soins spécialisés en assuétudés – Convention de partenariat entre le réseau liégeois d'aide et de soins en assuétudés (RéLiA – asbl Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise) et les services de la zone 4

intégrant le comité de pilotage du RéLiA , ayant pour objet l'organisation du Réseau Liégeois d'aide et de soins en Assuétudes (RéLiA) dans le cadre de son élargissement à la zone 4 - Dans le cadre du décret du Parlement wallon du 30 avril 2009 relatif à l'agrément en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions aux réseaux et aux services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes ainsi qu'à la reconnaissance en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions à leurs fédérations (intégré au sein du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé, volet décretaal). **Bref il s'agit d'une convention avec les institutions de la zone 4 dans le cadre de la demande d'extension à la zone 4 de l'agrément obtenu par la PFPL pour la zone 5.**

- 3) « Convention de collaboration entre le réseau liégeois d'aide et de soins en assuétudes (RéLiA – asbl Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise) et le dispositif liégeois d'échange de seringues - Dans le cadre du décret du Parlement wallon du 30 avril 2009 relatif à l'agrément en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions aux réseaux et aux services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes ainsi qu'à la reconnaissance en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions à leurs fédérations ». **Bref il s'agit d'une convention avec le Dispositif d'échange de seringues géré par le Dispositif liégeois d'échange de seringues.**
- 4) « Convention de collaboration entre le Réseau Liégeois d'aide et de soins en assuétudes (RéLiA – asbl Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise) et le consortium d'institutions portant le réseau « Risquer Moins », ayant pour objet la coordination de « Risquer Moins », initiative de réduction des risques en milieu festif - Dans le cadre du décret du Parlement wallon du 30 avril 2009 relatif à l'agrément en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions aux réseaux et aux services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes ainsi qu'à la reconnaissance en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions à leurs fédérations ». **Bref, il s'agit d'une convention avec le Réseau Liégeois de réduction des risques en milieu festif qui sera coordonné désormais par le coordinateur du RéLiA.**
- 5) Six conventions de partenariat entre l'ASBL Modus Vivendi et l'association de fait Risquer Moins Liège coordonnée par le RéLiA dans le cadre du projet Quality Nights) et une convention entre l'ASBL Modus Vivendi et le réseau « Safe Use » en zone 4.
 - 5.1.) Conventions de partenariat 2013 entre l'ASBL Modus Vivendi et l'association de fait Risquer Moins Liège coordonnée par le RéLiA dans le cadre du projet Quality Nights
 - 5.2.) Conventions de partenariat 2014 entre l'ASBL Modus Vivendi et l'association de fait Risquer Moins Liège coordonnée par le RéLiA dans le cadre du projet Quality Nights
 - 5.3.) Conventions de partenariat 2015 entre l'ASBL Modus Vivendi et l'association de fait Risquer Moins Liège coordonnée par le RéLiA dans le cadre du projet Quality Nights
 - 5.4.) Conventions de partenariat 2016 entre l'ASBL Modus Vivendi et l'association de fait Risquer Moins Liège coordonnée par le RéLiA dans le cadre du projet Quality Nights

5.5.) Conventions de partenariat 2017 entre l'ASBL Modus Vivendi et l'association de fait Risquer Moins Liège coordonnée par le RéLiA dans le cadre du projet Quality Nights

5.6.) Conventions de partenariat 2018 entre l'ASBL Modus Vivendi et l'association de fait Risquer Moins Liège coordonnée par le RéLiA dans le cadre du projet Quality Nights – Cette convention a été conclue à durée indéterminée

5.7.) Conventions de partenariat à durée indéterminée entre l'ASBL Modus Vivendi et le RéLiA zone 4 et plus précisément le réseau « Safe Use » en vue de la mise en place du label Quality Nights (QN)

6) 12 conventions de partenariat entre la Ville de Liège et l'association « Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise », relative à l'organisation des actions de réduction des risques dans le cadre du projet « Pour un Carré qui tourne rond » puis dans le cadre du projet « Organisation des actions de réduction des risques dans le cadre du conseil communal consultatif de la nuit ».

6.1.) Convention 2014 de partenariat entre la Ville de Liège et l'association « Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise », relative à l'organisation des actions de réduction des risques dans le cadre du projet « Pour un Carré qui tourne rond »

6.2.) Convention 2015 de partenariat entre la Ville de Liège et l'association « Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise », relative à l'organisation des actions de réduction des risques dans le cadre du projet « Pour un Carré qui tourne rond »

6.3.) Convention 2016 de partenariat entre la Ville de Liège et l'association « Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise », relative à l'organisation des actions de réduction des risques dans le cadre du projet « Pour un Carré qui tourne rond »

6.4.) Convention 2017 de partenariat entre la Ville de Liège et l'association « Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise », relative à l'organisation des actions de réduction des risques dans le cadre du projet « Pour un Carré qui tourne rond »

6.5.) Convention 2018 de partenariat entre la Ville de Liège et l'association « Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise », relative à l'organisation des actions de réduction des risques dans le cadre du projet « Pour un Carré qui tourne rond »

6.6.) Convention 2019 de partenariat entre la Ville de Liège et l'association « Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise », relative à l'organisation du projet spécifique « organisation des actions de réduction des risques dans le cadre du « conseil communal consultatif de la nuit » ».

6.7.) Convention 2020 de partenariat entre la Ville de Liège et l'association « Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise », relative à l'organisation du projet spécifique « organisation des actions de réduction des risques dans le cadre du « conseil communal consultatif de la nuit » ».

6.8.) Convention 2021 de partenariat entre la Ville de Liège et l'association « Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise », relative à l'organisation du projet spécifique « organisation des actions de réduction des risques dans le cadre du « conseil communal consultatif de la nuit » ».

6.9.) Convention 2022 de partenariat entre la Ville de Liège et l'association « Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise », relative à l'organisation du projet spécifique

« organisation des actions de réduction des risques dans le cadre du « conseil communal consultatif de la nuit » ».

6.10.) Convention 2023 de partenariat entre la Ville de Liège et l'association « Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise », relative à l'organisation du projet spécifique « organisation des actions de réduction des risques dans le cadre du « conseil communal consultatif de la nuit » ».

6.11.) Convention 2024 de partenariat entre la Ville de Liège et l'association « Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise », relative à l'organisation du projet spécifique « organisation des actions de réduction des risques dans le cadre du « conseil communal consultatif de la nuit » ».

6.12.) Convention 2025 de partenariat entre la Ville de Liège et l'association « Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise », relative à l'organisation du projet spécifique « organisation des actions de réduction des risques dans le cadre du « conseil communal consultatif de la nuit » ».

- 7) Convention entre la Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise asbl, et plus spécifiquement le Réseau Liégeois d'aide et de soins spécialisés en Assuétudes (RéLiA) et les partenaires du réseau JandCo (Jeunes et Consommations). Dans le cadre du décret du Parlement wallon du 30 avril 2009 relatif à l'agrément en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions aux réseaux et aux services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes ainsi qu'à la reconnaissance en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions à leurs fédérations (intégré au sein du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé, volet décréto).
- 8) Convention de collaboration entre la Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise asbl et le Réseau Liégeois d'aide et de soins spécialisés en Assuétudes (RéLiA) Liège-Huy-Waremme.
- 9) Convention entre le RéLiA Zone 4 et ALTO concernant l'organisation de séances d'intervision à destination des médecins généralistes et des pharmaciens.

10) 14 conventions conclues entre Risquer Moins Liège et des établissements festifs dans le cadre de leur labellisation « Quality Nights » en zone 5 et 1 convention conclue entre Safe Use et un établissement festif dans le cadre de sa labellisation « Quality Nights » en zone 4

~~10.1.) Convention de partenariat Cadran – Label de bien-être en milieu festif *Quality Nights*~~

~~10.2.) Convention de partenariat Studio 22 – Label de bien-être en milieu festif *Quality Nights*~~

10.3.) Convention de partenariat Centre culturel de Chênée – Label de bien-être en milieu festif *Quality Nights*

10.4.) Convention de partenariat Cour Saint Jean – Label de bien-être en milieu festif *Quality Nights*

10.5.) Convention de partenariat Orange Givrée – Label de bien-être en milieu festif *Quality Nights*

~~10.6.) Convention de partenariat Déluge — Label de bien être en milieu festif *Quality Nights* (Cette convention a été dénoncée en 2016 suite au changement de propriétaire du Déluge — le Déluge est actuellement délabellisé).~~

~~10.7.) Convention de partenariat KulturA - Label de bien-être en milieu festif *Quality Nights*~~

~~10.8.) Convention de partenariat « MAYDAY 4020 ASBL » anciennement connu sous l'appellation « Soirées Outrance » - Label de bien-être en milieu festif *Quality Nights*~~

~~10.9.) Convention de partenariat Ecole du Carré — Label de bien être en milieu festif *Quality Nights BAR*~~

~~10.10.) Convention de partenariat Bonnet d'âne — Label de bien être en milieu festif *Quality Nights BAR*~~

~~10.11.) Convention de partenariat Celtic — Label de bien être en milieu festif *Quality Nights BAR*~~

~~10.12.) Convention de partenariat Embuscade – Label de bien-être en milieu festif *Quality Nights BAR*~~

~~10.13.) Convention de partenariat Saloon – Label de bien-être en milieu festif *Quality Nights BAR*~~

~~10.14.) Convention de partenariat « Aller Simple » - Label de bien-être en milieu festif *Quality Nights*~~

10.15.) Convention de partenariat entre SAFE USE et le Moulin de Solière « Aller Simple » - Label de bien-être en milieu festif *Quality Nights*

11) 8 conventions ponctuelles entre Risquer Moins Liège et des organisateurs d'événements festifs et 3 conventions ponctuelles entre Safe Use et des organisateurs d'événements festifs en 2025 - non présentées ici.

LES CHARTES

- 1) Charte des partenaires du projet JandCo
- 2) Charte partenariale du Réseau liégeois de réduction des risques en milieu festif
- 3) Charte des ateliers assuétudes et charte de l'atelier « intervision clinique » en zone 4